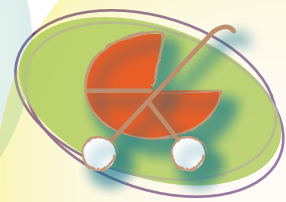


LA GAZETTE

DES POUSSÈTTES

DES POUSSÈTTES



JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES DE QUIMPER

Mars / juin 2008 - Numéro 3



ZOOM SUR ...

L'éveil au livre AVEC CATHERINE ET CHANTAL

ÉDITO

Après les fêtes, les crêpes et les frimas de l'hiver... le printemps revient... Vous allez à nouveau pouvoir profiter avec les enfants des moments passés dans le jardin, les parcs ou la campagne.

Comme la nature, les enfants sont portés vers l'avant, ils changent, évoluent, grandissent, et pour les plus grands, il va être question de l'apprentissage de la propreté. Nous vous proposons de découvrir les différentes questions d'Éloi et les réponses apportées par Mme Dupot.

A l'extérieur, les chutes sont parfois plus nombreuses...vous trouverez dans l'info santé comment soigner une plaie, les précautions à prendre... Un petit tour du côté de la bibliothèque de Penhars vous permettra de vous imprégner de l'ambiance de l'atelier *Éveil au livre* animé par Chantal (RAM) et Catherine (Bibliothèque).

Comme toute chose à une fin... il en va de même pour le contrat de travail. Un nouveau dossier sur «la rupture de contrat» vous renseignera sur les différentes démarches à effectuer, vos droits, vos devoirs...

Enfin vos rubriques habituelles, recette, comptine et chanson, fiche d'activité, bibliographie, agenda, agrémentées de quelques mots d'enfants... rempliront vos poussettes jusqu'à l'arrivée des pâquerettes.

L'activité *Éveil au livre* spécifique aux assistantes maternelles a été mis en place au 1^{er} trimestre 2007 en partenariat avec la bibliothèque de PENHARS et le RAM.

Ces séances ont lieu de 10h à 11h le dernier jeudi du mois et ont été instaurées dans le but d'alléger les séances «tout public» de la bibliothèque et de favoriser la participation du groupe.

Un thème est choisi à chaque séance, des supports apportés par le RAM, tels des marionnettes à gants, à doigts, instruments de musique et autres, complètent les livres et le matériel de la bibliothèque.

Chaque assistante maternelle est invitée à raconter une histoire, mimer une comptine ou manipuler les différents supports.

C'est un moment de plaisir partagé avec l'enfant et son assistante maternelle.

Nous avons observé une plus grande écoute et concentration des enfants du fait d'un groupe plus restreint.

La séance se termine par la mise à disposition des livres, des supports pour que chacun puisse les manipuler.

Les assistantes maternelles repartent avec un document reprenant les différentes comptines, chansons, jeux de doigts et bibliographie des livres de la matinée.



Bonne lecture à toutes...

Le Relais Parents Assistantes Maternelles

L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ DU JEUNE ENFANT



L'acquisition de la propreté s'inscrit dans l'évolution psychomotrice de l'enfant et nécessite une maturation neuromusculaire des sphincters (vésical et anal) associée à une maturité « intellectuelle » qui confère à l'enfant la possibilité de comprendre et de s'exprimer. Cette double maturité n'est acquise qu'après le stade de la marche assurée. Le moment où l'enfant est capable de monter seul quelques marches, (en montant, il contracte ses sphincters et en descendant il les relâche), peut servir de repère. Donc, inutile de mettre un bébé de 9 mois sur le pot. L'enfant peut faire dans son pot simplement par réflexe au contact du froid du pot sur ses fesses ou parce qu'on l'y laisse trop longtemps.

La curiosité d'Éloi 2 ans et demi et les connaissances éclairées de Mme Dupot vont nous donner quelques repères sur l'acquisition de la propreté du jeune enfant.

La curiosité d'Éloi 2 ans et demi et les connaissances éclairées de Mme Dupot vont nous donner quelques repères sur l'acquisition de la propreté du jeune enfant.

Dis Mme Dupot à quel âge je serai propre ?

L'enfant peut être propre à partir de 18 mois. A l'inverse, tu peux encore porter des couches à 2 ans ½ sans qu'il y ait la moindre anomalie. A trois ans presque tous y arrivent.

Comment peux-tu m'aider dans cet apprentissage ?

Tout d'abord Éloi, la propreté ne s'apprend pas ! C'est le résultat d'une évolution naturelle.

C'est d'abord en échangeant avec tes parents à partir de nos observations communes, que nous commencerons à te proposer le pot. Ce que je peux aussi faire pour toi, c'est de te mettre dans les meilleures conditions pour que tu y arrives. Comme par exemple, te proposer le pot quand tu en manifestes l'envie, où te poser la question *veux-tu aller sur le pot ?* Peut importe si tu as fait ou non, il ne faut pas hésiter à te relever, te remettre la couche, sans te culpabiliser et continuer à t'encourager. Et, ce n'est pas le fait de te supprimer la couche qui te rendra propre.

De plus, je peux t'aider en valorisant par le jeu, toute ta motricité manuelle et corporelle afin de te permettre de mieux connaître et contrôler ton corps dans le plaisir :

en te proposant par exemple des jeux de pâte à modeler, jeux d'eau, jeux de balles, ou encore te lire des petits livres abordant ce sujet avec humour.

Faut-il me mettre sur le pot à heure fixe ?

Pas du tout ! Un enfant qui demande est un enfant prêt. Bien sûr, avant la sieste et le coucher si l'enfant oublie d'aller aux toilettes, on le lui propose.

Les garçons sont-ils plus vite propre que les filles ?

Désolé Éloi, la maturité sphinctérienne est souvent plus précoce chez les filles (autour de 18-20 mois) que chez les garçons (souvent après 2 ans). Là aussi pas de règles intangibles.

Puis-je prendre peur en voyant mes selles ?

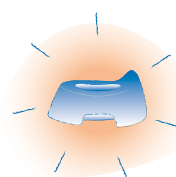
Pas toujours, certains enfants oui : on appelle cela l'angoisse du morcellement. L'enfant peut être angoissé parce qu'il croit perdre une partie de lui-même. Là encore, il faut te rassurer et t'expliquer : *les selles c'est la nourriture dont ton corps n'a pas eu besoin, alors il la rejette.*

Qu'est-ce qui peut se passer si on me propose trop tard le pot ?

Je peux te dire Éloi, que si je ne te parle jamais du pot, tu exigeras toi-même vers 2 ans/2 ans ½ d'aller au cabinet comme tes parents.

Donc, Mme Dupot si j'ai bien compris le passage de la couche au pot est une étape normale dans l'évolution d'un enfant. Chaque enfant à son rythme donc, pas d'impatience ! Puisque c'est moi qui décide, tu ne m'en voudras pas si j'ai, de temps en temps, des petits oublis ! L'apprentissage de la propreté doit être synonyme de confiance et non d'obsession.

Tu as tout compris mon petit Éloi !



SOURCES : Différents articles disponibles au relais, se conférer à la rubrique « Votre coin lecture ».

BIENVENUE AU PAYS MAGIQUE DES LIVRES



J. Claverie et M. Nikly,
Albin Michel Jeunesse



P. Teulade et
J.-C. Sarrazin
Collection Lutin poche,
École des Loisirs



Werner Holzwarth, illustré par
Wolf Erlbruch, Milan Jeunesse



Magdanela et L. Richard
Père Castor Flammarion

VOTRE COIN LECTURE

BIOGRAPHIE SUR LA PROPRETÉ.

ARTICLES DE MAGAZINE DISPONIBLE AU RELAIS

- Brochure : « *apprentissage de la propreté* » réalisée par l'Association nationale des puéricultrices diplômées (ANPDE)
- « *Faut-il m'apprendre la propreté ?* » document réalisé par l'équipe de la crèche collective les petits mousses (Penhars)
- « *Le pot à quel âge ?* » Parents magazine
- « *L'éducation sphinctérienne et motrice* ». Métiers de la petite enfance N° 88 avril 2003
- « *L'acquisition de la propreté, tourner autour du pot !* » Assistante maternelles magazine n° 35 mai 2007
- « *De la propreté à l'autonomie* », Métiers de la petite enfance N° 119 mai 2006

INFOS PRATIQUES

● LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Voir article 18 de la convention collective. Le contrat à durée indéterminée entre le parent employeur et son assistant(e) maternel(le), peut être rompu par l'une ou l'autre des parties.

RUPTURE AU COURS DE LA PÉRIODE D'ESSAI

- La rupture peut être à l'initiative de l'employeur ou du salarié à tout moment avant la fin de la période d'essai mentionnée dans le contrat de travail. Il s'agit alors d'une rupture immédiate sans préavis.
- Si c'est l'employeur qui met fin au contrat,

il doit remettre à l'assistant(e) maternel(le) une lettre de rupture en recommandé ou non.

- Si c'est l'assistant(e) maternel(le) qui rompt le contrat, la lettre de rupture n'est pas obligatoire mais toujours conseillée.

RUPTURE APRÈS LA PÉRIODE D'ESSAI

RUPTURE À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

- Elle peut intervenir à tout moment quel que soit le motif.
- L'employeur doit remettre au salarié une lettre de rupture en recommandé, et c'est la date de première présentation de cette lettre à l'assistant(e) maternel(le) qui fixe le début du préavis.
- Sauf en cas de faute grave ou lourde, de suspension ou de retrait de l'agrément, l'employeur doit respecter un préavis minimum de :
 - 15 jours calendaires si moins d'un an d'ancienneté
 - 1 mois calendaire si plus d'un an d'ancienneté
- En année incomplète, compte tenu de la mensualisation du salaire, il sera nécessaire de comparer les heures d'accueil réellement effectuées (sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat) avec les heures rémunérées (on parle de régularisation).

L'employeur doit verser, s'il y a lieu, la différence entre le salaire total dû et le total des salaires déjà versés.

- Si l'assistant(e) maternel(le) a trop perçu, la somme lui reste acquise.
- Si le salarié a plus d'un an d'ancienneté, l'employeur doit verser, sauf en cas de faute grave ou lourde, une indemnité de rupture égale à 1/120^e

du total des salaires nets perçus pendant la totalité du contrat (hors indemnités).

Cette indemnité n'est pas un salaire, elle est exonérée de cotisations et d'impôt sur le revenu dans les limites fixées par la loi. Elle n'apparaît pas sur la déclaration de salaire à Pajemploi, mais sera mentionnée sur l'attestation d'employeur transmise aux Assedic.

RUPTURE À L'INITIATIVE DU SALARIÉ

- Elle peut intervenir à tout moment.
- Le salarié doit remettre une lettre de rupture en recommandé, et c'est la date de première présentation de cette lettre à l'employeur qui fixe le début du préavis.
- Le salarié doit respecter un préavis minimum de
 - 15 jours calendaires si moins d'un an d'ancienneté
 - 1 mois calendaire si plus d'un an d'ancienneté
- Le salarié n'est redevable d'aucune indemnité de rupture vis-à-vis de son employeur.

- verser le salaire et procéder à une régularisation si nécessaire

- régler l'indemnité compensatrice correspondant à la rémunération des congés dus et éventuellement une indemnité de congés acquis et non pris

- régler s'il y a lieu une indemnité de rupture (1/120^e)

- remettre au salarié un certificat de travail (situé à la fin du contrat de travail) ainsi qu'une attestation Assedic (à demander aux Assedic).

Infos concernant les 2 parties

- **Le préavis ne se cumule pas avec des congés.**
- Sauf accord entre les parties, le préavis doit être exécuté dans les conditions normales d'exécution du contrat. A défaut, la partie responsable de son inexécution (employeur ou salarié) doit verser à l'autre, une indemnité égale au montant de la rémunération qu'aurait perçue le salarié s'il avait travaillé.
- A tout moment lors d'une rupture l'employeur doit :

● SENS EN ÉVEIL

COCCINELLE DEMOISELLE

Coccinelle, demoiselle,
Bête à bon dieu
Coccinelle, demoiselle,
Vole jusqu'au cieux
Petits points rouges,
Elle bouge
Petits points blancs,
Elle attend
Petits points noirs,
Coccinelle, au revoir

MAMAN PRINTEMPS

Maman printemps
Voilà des baisers blancs
Des baisers bleus,
Des baisers de toutes les couleurs,
Des baisers pois de senteurs,
Légers, légers, légers...
Des baisers pâquerettes
Tout ébouriffées.
Et des baisers-soleil
Avec des cœurs
Grand comme ça

Maman printemps
Voilà tout un bouquet
De baisers de fleurs

IDÉE RECETTE POUR BOUT'CHOU

BROCHETTES DE FRUITS

Ingrédients :

- ¼ de pastèque ou de melon
- 1 nectarine jaune
- 1 poire
- 1 kiwi
- 6 petites fraises
- 3 brochettes en bois

1 - Laver les fruits

2 - Piquer un élément de chaque sur les piques

3 - C'est prêt !

...Rare sont ceux qui résistent à la fraîcheur des ces belles brochettes colorées !





CONDUITE A TENIR FACE A UNE PLAIE

La peau est le revêtement protecteur de l'organisme. Son ouverture supprime la protection contre les microbes. Il est important de prendre toutes plaies en charge afin de prévenir les complications.

DÉFINITION D'UNE PLAIE

Il existe 2 sortes de plaies :

- **plaie simple** : écorchure, éraflure, saignant peu et non située à proximité d'un orifice naturel
- **plaie grave** : plaie étendue, profonde, très souillée, saignant abondamment, présence d'un corps étranger, proche de l'œil ou d'un orifice naturel, au cou, au thorax ou à l'abdomen.

CONDUITE À TENIR FACE À UN ENFANT QUI VIENT DE SE BLESSER

Le danger de l'environnement écarté, vous devez :

- calmer et rassurer l'enfant
- différencier la plaie simple de la plaie grave
- lavez vous les mains (si vous avez une plaie ou coupure, protéger par un pansement ou mettre des gants avant d'intervenir)
- nettoyer la plaie à l'eau et au savon avec un linge propre
- appliquer éventuellement un antiseptique non coloré, sans alcool
- protéger la plaie par un pansement ou par une compresse
- surveiller la plaie (saignement, rougeur...)

Prévenir les parents.

Si doute et selon la gravité de la plaie, consulter un médecin ou diriger l'enfant vers les urgences. N'hésitez pas à prendre contact avec votre puéricultrice de secteur si vous avez besoin d'un conseil.

QUELQUES DATES À RETENIR

EN DEHORS DE QUIMPER

- Association «Hamac et Trampoline» le 4 avril conférence «soins corporels et développement psychique», MPT de Pont l'Abbé, 20h30, 5 €.
- Le 5 avril forum petite enfance, 10h-18h, maison de l'enfance à Plonéour-Lanvern.

SUR TOUTE LA VILLE

Spectacles Très Tôt Théâtre.

SUR LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE

ERGUÉ-ARMEL

Rendez-vous du jeu du 21 au 25 avril à la MPT.

PENHARS

Fête du quartier du 4 au 7 juin. Renseignements à la MPT.

KERFEUNTEUN

Conférence «se mouvoir en liberté dès le plus jeune âge», mercredi 30 avril 20h à la MPT, gratuit.

MOULIN VERT

Du 9 au 17 mai semaine de la magie, (expo-spectacles-ateliers). Renseignements à la maison de quartier

TERRE-NOIRE

Spectacle musical suivi d'un goûter le 18 juin à 14h, au centre des Abeilles (sur inscription), réservé aux parents et assistantes maternelles du quartier.

MOTS D'ENFANTS

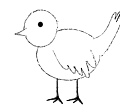
Ce matin, **JASMINE 2 ANS ET DEMI** parle beaucoup, fait des réflexions à sa petite copine .

Je lui dit «tu n'as pas ta langue dans ta poche ce matin». Elle me rétorque «non, c'est mon mouchoir que j'ai dans ma poche».

Aujourd'hui, il fait très beau mais très froid. Elle me demande «où vont les oiseaux qui sont dans le ciel?» Une nuée d'oiseaux passait juste à ce moment

là. Je lui réponds «ils vont dans les pays lointains où ils auront plus chauds. Ils vont à l'aéroport ?» dit-elle.

Catherine



DIEGO 2 ANS

Diego après avoir fait dans le pot se retourne pour regarder ce qu'il a fait et s'exclame «oh le beau serpent!»

Christine



Pas de parution juillet/août, le comité de rédaction se repose et réfléchit.

INFO RÉACTIONS

Si vous souhaitez :

- réagir par rapport à ce numéro, faire des remarques
- qu'un thème particulier soit abordé dans les prochains numéros
- nous faire partager vos idées d'articles, recettes, livres...
- poser des questions
- participer au comité de rédaction
- passer une petite annonce (vendre ou acheter : jeux, matériel de puériculture)

N'hésitez pas à prendre contact avec le RAM :

- par courrier au 6 rue d'Irlande
- par téléphone au 02 98 52 96 77
- ou par courriel à l'adresse suivante

relais-assistantes-maternelles@mairie-quimper.fr



Dans le prochain numéro à paraître en septembre

- Adèle, 34 ans de métier
- Les rythmes de l'enfant
- VAE : validation des acquis de l'expérience

COMITÉ DE RÉDACTION

Les animatrices du relais

Emmanuelle Touzeau,
Chantal Bidon,
Sophie Méchin-Riou,
Véronique Simier

Les assistantes maternelles

Christine Le Derout,
Catherine Le Borgne
Lucie Youinou
Sylvie Marchalot
Sylvie Gouadon



Absentes sur la photo :
Lucie Youinou et Sylvie Gouadon

Nombre d'exemplaires : 350
Conception et impression :
service imprimerie, ville de
Quimper

Crédits photos : RAM
(avec autorisation des parents)
Dépôt légal sept. 07
ISSN : 1960 - 2057

